



# INFORMATION - COMMUNIQUÉ

---

Pour publication immédiate  
Le dimanche 15 février 2015

## **Levée de l'interdiction de stationner dans les rues résidentielles**

**Winnipeg, Manitoba** – L'interdiction de stationner dans les rues résidentielles a été levée. La Ville de Winnipeg tient à remercier tous les Winnipegois et toutes les Winnipegaises de leur patience et de leur collaboration pendant la période d'interdiction.

L'interdiction annuelle de stationner dans les artères à déneigement prioritaire entre 2 heures et 7 heures demeurera en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2015.

### **Rues résidentielles n'ayant pas été déneigées**

Au cours des prochains jours, les équipes de déneigement retourneront dans les rues qui n'ont pas été déneigées, ou qui ne l'ont été qu'en partie, afin de terminer les travaux. Puisque l'interdiction de stationner dans les rues résidentielles s'applique uniquement pendant la tranche de douze heures où le déneigement est prévu, les résidents et les résidentes pourront stationner dans la rue entre-temps. Aucune restriction supplémentaire en matière de stationnement ne s'appliquera au retour des équipes de déneigement. Il est toutefois recommandé que les résidents et les résidentes déplacent leurs véhicules s'ils remarquent que des travaux de déneigement vont débiter sur leur rue.

### **Avis d'interdiction de stationner**

Les abonnés et les abonnées peuvent recevoir des avis gratuits de la Ville par courriel ou sur Twitter qui les tiendront au courant des interdictions de stationner en vigueur. Pour s'abonner à ce service ou pour obtenir de plus amples renseignements sur les interdictions de stationner en hiver, visiter [knowyourzone.winnipeg.ca](http://knowyourzone.winnipeg.ca) ou communiquer avec le Service 311, 24 heures sur 24, par téléphone au 311, ou par courriel à [311@winnipeg.ca](mailto:311@winnipeg.ca).

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à [City-MediaInquiry@winnipeg.ca](mailto:City-MediaInquiry@winnipeg.ca).

Suivez-nous sur Facebook : [facebook.com/cityofwinnipeg](https://facebook.com/cityofwinnipeg)

Suivez-nous sur Twitter : [twitter.com/cityofwinnipeg](https://twitter.com/cityofwinnipeg)